LES FORMATIONS

la gazette
des communes • des départements • des régions

Rendre vos services numériques accessibles : sensibilisation, obligations et gestion de projet

Webinaire | Vendredi 4 avril 2025

Animé par :
Antoine BOUET,
Président de la société AccessProd
Consultant en accessibilité numérique

AccessProd

À propos de La Gazette Formations

La Gazette
INTER/INTRA/CLASSES VIRTUELLES/E-LEARNING

- Management public
- Ressources humaines
- Gestion et finances locales
- Numérique : Smart city, data et relation usagers
- Marketing et développement territorial
  Transition climatique (Nouveau)
- Administration générale et juridique
- Marchés publics
- Gestion technique
- Action sociale
- IA au service des collectivités

=> Formations.lagazettedescommunes.com

La formation associée au webinaire de ce matin

Obligation 2025 : Rendre ses services numériques accessibles à tous

Mise en conformité : enjeu d'inclusion et de performance

★★★★½ 9/10 819 participants recommandent nos formations (6 derniers mois)

Formations Collectivités Locales / Inter / Obligation 2025 : Rendre ses services numériques accessibles à tous

- ✓ Décrypter le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA)
- ✓ Intégrer le cadre réglementaire de l'audit RGAA
- ✓ Identifier les étapes clés pour élaborer et mettre en œuvre un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique
- ✓ Explorer les mécanismes de financement adaptés

Reproduction interdite

formations.lagazettedescommunes.com

Qui sommes-nous ?

Audit d'accessibilité de sites Web et applications mobiles

Accompagnement Projet / Agences Web / Corrections

Formation / Sensibilisation

À vos côtés depuis 2018

Reproduction interdite

Qui sommes-nous ?

Reproduction interdite

Qui sommes-nous ?

Compétence

Aucun outil automatique
n'est utilisé pour scanner l'accessibilité
ni pour rédiger les rapports

Qualité

- Augmentation du taux de **32%** en moyenne après livrables
- 15 sites accompagnés à **plus de 90% de conformité**

Confiance

- Plus de **70** organismes accompagnés
- Plus de **200** audits réalisés

Reproduction interdite

Quand on pense au handicap

Reproduction interdite

Mais le handicap, c’est ça

Reproduction interdite

Le handicap en France

27,7% de la population de plus de 15 ans

est recensée comme ayant un handicap

14,5 millions

de personnes déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère.

(problèmes de vue ou d'audition malgré une correction, des difficultés pour monter un escalier, des trous de mémoire fréquents, des difficultés à se faire comprendre des autres, ...)

3,1 millions (entre 15 et 65 ans)

de personnes sont bénéficiaires d'une reconnaissance administrative (RQTH)

Reproduction interdite

Source : Le handicap en chiffres - édition 2024 28/11/2024 ; DREES

Les types de handicap

Visuel

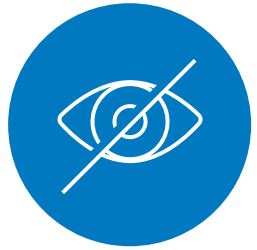

- **Cécité, Malvoyance** (perte de la vision centrale, périphérique…)
- **Daltonisme** : confusion des couleurs et des contrastes
  → entre 4% et 8% des hommes selon la région du monde
  → 0,5% des femmes

Auditif

- **Surdité, Malentendant(e)s**
- 7 millions de personnes en France

Reproduction interdite

Les types de handicap

Moteur

- **Incapacité à utiliser un clavier ou une souris** (ou les deux)
- Mobilité réduite / Synchronisation des gestes / Paralysie / Parkinson

Psychique, Mental et Cognitif

- Handicaps psychiques
- Handicaps mentaux
- Handicaps cognitifs, dont les « troubles DYS »
- Troubles de l’attention, de la mémoire

Maladies invalidantes

Reproduction interdite

Qui est concerné par la loi ?

Tous les acteurs publics, mais également :

- les personnes morales de droit **privé délégataires d'une mission de service public** ;
- les personnes morales de droit **privé à but non lucratif ayant une mission d'intérêt général** ;
- **les entreprises** dont le chiffre d'affaires est d'au moins 250 millions d'euros.

Reproduction interdite

Qui est concerné par la loi ?

À partir de **juin 2025**, on ajoute les entreprises de **plus de 2 millions de Chiffre d'Affaires OU d'au moins 10 salariés** et proposant **les services B2C** suivants :

- sites et plateformes de **commerce électronique** ;
- **services de transport de voyageurs** (sites Web, applications mobiles, terminaux en libre-service, écrans d'information) ;
- **services bancaires**, de crédits, d'investissement et de paiement ;
- services de **médias audiovisuels** (Netflix, Youtube ou autres apps TV) ;
- **livres numériques** ;
- **services de communication électroniques** (visioconférences) ;
- **services d'urgence** (ex 112).

Reproduction interdite

Qui est concerné par la loi ?

À partir de **juin 2025**, la liste de **produits B2C** concernés :

- ordinateurs et systèmes d'exploitation
- tablettes
- smartphones
- guichets de banque automatique (incluant distributeurs de billets)
- distributeurs automatiques de titres de transport
- box Internet ou télévisions connectées
- liseuses numériques

Attention : pas de seuil minimum pour ces produits !

Reproduction interdite

Quelles sont les sanctions ?

- Sanction pour défaut d'affichage **de 25 000 € par support, renouvelable tous les 6 mois**
- Sanction pour défaut d'accessibilité **de 50 000 €** (uniquement pour les acteurs publics)**, renouvelable tous les 6 mois**

  → **jusqu'à 150 000 € par an** et **par site Web !**

Reproduction interdite

RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)

RGAA 3 : trois niveaux

A

AA — Niveau légal

AAA

RGAA 4 : depuis le 1er janvier 2020

106 critères regroupant les anciens niveaux

A AA

100% (respect de l'ensemble des critères) — Taux légal

Reproduction interdite

RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)

Déclaration d'accessibilité obligatoire à afficher grâce à un lien disponible en pied de page :

« Accessibilité : totalement conforme »
si les 106 critères du RGAA sont respectés

= 100%

« Accessibilité : partiellement conforme »
si au moins 50% des critères du RGAA sont respectés

< 100%

« Accessibilité : non conforme »
si moins de 50% des critères du RGAA sont respectés.

< 50%

Reproduction interdite

RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)

- Référentiel **opérationnel** permettant d'auditer **un site Internet**
- À appliquer pour être conforme à la loi
- **106 critères et 13 thématiques à respecter**
- **Déclaration de conformité**
  - Moyen administratif de contrôler rapidement un support numérique
  - Destiné également aux utilisateurs, les non-conformités doivent être compréhensibles
  - Valable 3 ans (ou 18 mois après la date de publication du nouveau RGAA)

Reproduction interdite

RGAA (Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité

- Images
- Cadres
- Couleurs
- Contenus multimédia (vidéos, sons, animations, etc.)
- Contenus simples (titres, tableaux, liens, formulaires, etc.)
- Structuration et présentation de l’information
- Navigation (pointeurs / clavier) et consultation
- Gestion des scripts
- Bureautique

→ **Critères techniques, ergonomiques, graphiques**

Reproduction interdite

RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité

accessibilite.numerique.gouv.fr

- Liste des critères et méthodologie (et glossaire !)
- Environnements de test
- Informations sur l'environnement légal
- Exemple de déclaration d'accessibilité
- Ressources à télécharger (grille de calcul)

Reproduction interdite

Le cadre juridique en France

- Création **d'un schéma pluriannuel / plan d'action annuel**
- Affichage d'indication de (non-)conformité : **déclaration de conformité**
- Désignation **d'un référent accessibilité** en interne
- Permettre aux utilisateurs **de signaler leurs difficultés** et y répondre dans un délai raisonnable.

Reproduction interdite

La prise en compte de l’accessibilité numérique

Dès le cahier des charges

- Demander **un engagement** du prestataire (si équipes externes)
  - Ne pas préciser 100% de conformité (car responsabilité des contributeurs)
  - Plutôt de s’engager sur les critères hors contribution
  - Évite les surfacturations de corrections / maintenance

Reproduction interdite

S’assurer de la compétence des équipes métiers

- Les équipes sont-elles **déjà formées** à l’accessibilité numérique ?
  - Équipes techniques ET graphiques
- Est-ce que des **process de vérification** / validation sont en place ?
- Désignation **d’un référent accessibilité** sur le projet ?

Reproduction interdite

S’assurer des choix technologiques

- Est-ce que les gabarits HTML sont créés **sur mesure** ?
- Est-ce que **des outils** sont utilisés pour générer la structure du site ?
  - Si oui, quel est la qualité du rendu ?
  - Est-ce que des vérifications ont déjà été faites ?
- Est-ce que les développeurs ont « la main » **sur tous les éléments** ?
  - Présence de composants externes, d’applications externes embarquées, …

Reproduction interdite

Autres points d’attention

- **Anticiper** les solutions aux problématiques plus complexes
  - L’interface est-elle complexe inutilement pour tout le monde ?
  - Est-ce qu’un composant pourrait être simplifié ?
- Évaluer le besoin **d’un accompagnement** externe
- **Former** les contributeurs pour maintenir l’accessibilité dans le temps

Reproduction interdite

La prise en compte de l’accessibilité numérique

Attention aux fausses promesses marketing !

- Il existe des outils permettant d’améliorer le confort d’utilisation d’un site Web
- Modification de la police de caractère ou des niveaux de contrastes par exemple
- **En aucun cas ils ne rendent un site accessible !**
  (30% des poursuites aux USA / 933 entreprises)

- La plupart de ces outils ne sont pas accessibles eux-mêmes…
- Certains coûtent très cher (largement plus qu’une correction technique)
- Ils sont donc une alternative pour certains critères seulement (5 ou 6 critères)

https://www.ftc.gov/news-events/news/press-releases/2025/01/ftc-order-requires-online-marketer-pay-1-million-deceptive-claims-its-ai-product-could-make-websites

Reproduction interdite

Conclusion

L’accessibilité

- S’applique à tous documents, applications ou services numériques
- **La conformité est le premier pas vers l’accessibilité**
  - Pas de pression !
  - Rester pragmatique et avancer par étapes
  - Prioriser les actions à mettre en place

Reproduction interdite

Contact

Être accessible,

c’est s’ouvrir un peu plus aux autres.

Et nous en avons tous besoin.

AccessProd

Antoine Bouet

06 71 18 67 92

antoine.bouet@accessprod.com

www.accessprod.com

Reproduction interdite

Questions

Reproduction interdite

Merci de votre attention

Site Web : formations.lagazettedescommunes.com

Service clients : 01 79 06 78 53 | formations@lagazettedescommunes.com

Antoine BOUET,
Président de la société AccessProd
Consultant en accessibilité numérique
www.accessprod.com
contact@accessprod.com

AccessProd